

**PROCES VERBAL DU CONSEIL DE LA FACULTE DES LETTRES, LANGUES,
ARTS ET SCIENCES HUMAINES DU JEUDI 26 OCTOBRE 2006 A 14H15
APPROUVE EN CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2006**

1- Procès Verbal du Conseil de de la FLLASH du mercredi 28 juin 2006

M. Grégorio souhaite ajouter au procès verbal la précision suivante concernant la politique de gestion des postes : le poste de professeur en 14^{ème} section cédé par le département d'études hispaniques pour la création du support PR 10^{ème} section (littérature comparée) devra être « récupéré » sous la forme d'un support de MCF pour faire face aux besoins d'enseignement.

Compte tenu de cette précision, le Procès Verbal est adopté à l'unanimité des voix.

2- Informations de la directrice

- Composition du conseil de la FLLASH

Le siège de M. Herreras dans le collège A est vacant jusqu'au prochain renouvellement.

2 sièges vacants dans le collège B sont pourvus de la façon suivante :

- le siège laissé vacant par M. de Hoyos à la suite de sa mutation au 1^{er} septembre 2006 est désormais occupé par Madame Judith Rainhorn.
- le siège laissé vacant par M. Zieger à la suite de sa nomination dans le corps des professeurs au 1^{er} septembre 2006 est désormais occupé par Monsieur Ludovic Nys.

Le siège de Sylvie Diverchy dans le collège des IATOSS est vacant jusqu'au prochain renouvellement.

Des élections totales dans le collège des usagers et partielles dans le collège A des enseignants et IATOSS auront lieu fin janvier-début février 2007.

Parmi les invités, M. Blin parti en retraite cède sa place à M. Ludovic Bernard du SIO-SIP.

- Prochain conseil de la FLLASH

Initialement prévu le jeudi 30 novembre 2006, jour prévu pour l'université d'automne, il est avancé au lundi 27 novembre 2006 à 14h15.

- Forum Emploi Transfrontalier (FET)

Il s'est tenu avec succès le jeudi 19 octobre dernier.

- Le lien BI-FLLASH – SCD

M. Zieger propose une synthèse de la commission BI-FLLASH qui s'est tenue le 20 septembre 2006.

Dans le cadre du contrat quadriennal et de la LOLF, une politique de documentation et d'acquisition doit être définie. S'agissant de la BI-FLLASH, toutes les acquisitions seront

fléchées Recherche. Ce sont donc 12 à 13 000 € de son budget que la FLLASH consacre à la recherche.

La BI est, à ce jour, surtout fréquentée par les étudiants de S5 et S6, de Master 1 et 2.

Les 3 ou 4 derniers abonnements de la BI vont regagner la BU du Mont Houy.

Les ouvrages d'art achetés sur le budget de la FLLASH et localisés à Ronzier seront en partie rapatriés au Mont Houy pour faire face notamment aux perspectives des cours transversaux en art qui se tiendront au Mont Houy.

Enfin la BI doit rester une bibliothèque de proximité ; les prêts doivent rester exceptionnels et ne pas excéder le temps d'un week-end.

Gilles Franck souligne la souplesse qu'il y a dans la possibilité de transfert d'ouvrages de la BI à la BU.

- Les étudiants étrangers et ERASMUS

M. Zieger évoque la réunion qui se tiendra le mercredi 15 novembre 2006 avec Sylvie Merviel et l'ensemble des collègues enseignants concernés dans les départements. Sera discutée notamment la question de la mobilité enseignante à l'étranger.

- Les colloques

En est transmise la liste avec les dates de chaque colloque.

- Les effectifs étudiants

On note actuellement une baisse de 7% des inscriptions par rapport à l'année dernière. Cette baisse ne concerne pas les primo-entrants. La licence professionnelle contribue, elle, à faire grimper les effectifs à Cambrai. Les effectifs définitifs ne seront connus qu'en janvier.

Madeleine Grant souligne les gros efforts de l'université en matière de communication, qui ne manqueront pas d'avoir des effets bénéfiques sur les futurs recrutements d'étudiants.

- Dernier point sur les publications de postes enseignants en 2007

- Publication 2nde session 2006 : 1 MCF 9^{ème} section (techniques expression écrite – métier & pratiques de l'édition). Poste transversal UVHC.

- Publications 2007 :

1 PRAG en lettres : techniques d'expression – formation permanente

1 PRAG en arts plastiques (transformation d'un poste de PRAG d'anglais) : enseignement théorique et pratique

1 PR 21^{ème} section : histoire du moyen âge XI – XV^{èmes} siècles

1 PR 11^{ème} section (transformation d'un poste de PR 12^{ème} section) : Linguistique, traduction, préparation concours

1 MCF 11^{ème} section : langue et culture anglo-saxonnes

1 MCF 12^{ème} section : langue, histoire et civilisation allemandes LLCE et LEA

1 MCF 14^{ème} section : linguistique espagnole (sociolinguistique)

1 MCF 22^{ème} section : histoire moderne

- Postes non publiés en 2007 :

1 PR 14^{ème} section (espagnol) et 1 MCF 12^{ème} section (allemand)

3- DBM n° 2 de la FLLASH présentée au CA du 09 novembre 2006

M. Hespel commente la proposition de DBM faisant état de recettes supplémentaires en matière de mise à disposition de personnel. Elles sont distribuées en dépenses pour ajuster certains comptes de fonctionnement et surtout pour alimenter à nouveau le compte des heures complémentaires.

Si les heures complémentaires — qu'il faut réduire — font encore débat entre les conseillers, Madeleine Grant rappelle que nous avons aussi une politique d'investissement, notamment dans le cadre du CRL. La FLLASH a donc eu une politique volontariste en matière de projets nouveaux.

La DBM est votée à l'unanimité des voix.

4- Examens et jurys

L'Université vient d'apporter des corrections à son règlement des examens lors du CA du 28 septembre 2006. Il s'agissait de le mettre en conformité avec la dernière circulaire ministérielle datant du 03 mars 2006. Voici les quelques nouveaux principes qu'il conviendra de respecter dans l'organisation de nos examens :

Concernant le commencement des épreuves, si leur bon déroulement le permet, des retards n'excédant pas le 1/4 du temps de l'épreuve pourront être autorisés par le président du jury ou son représentant. Les consignes aux surveillants tiendront compte de cet assouplissement, tout en veillant à ce que les examens se déroulent avec la rigueur nécessaire. On continuera à recommander aux étudiants d'arriver en avance pour les épreuves se déroulant en amphithéâtre. Une marge d'un quart d'heure sera accordée quelle que soit la durée de l'épreuve, si le bon déroulement de cette dernière le permet

Les jurys seront composés au minimum de trois enseignants dont un président. Ils ne pourront délibérer valablement que si le quorum des 2/3 est atteint. Des suppléants pourront être nommés. Les jurys sont souverains. Seuls les membres nominativement désignés pourront siéger. En revanche, des réunions préparatoires de correcteurs seront très utiles.

Elisabeth Dhorne fait remarquer que la composition des jurys devra être affichée pour les étudiants au moins quinze jours avant les épreuves, soit autour du 06 décembre 2006. S'en suit un débat sur la composition même des jurys, qui devra être arrêtée pour le 14 novembre 2006.

M. Herbin présente ensuite les nouvelles dispositions communes valables pour le Master 1 et 2 tant en matière de fonctionnement pédagogique qu'en matière de modalités d'évaluation. Compte tenu des remarques faites par les conseillers et reprises par M. Herbin, ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des voix.

En voici le nouveau texte :

MASTER-FLLASH 2006-2007

Dispositions et modalités

Master 1 = M1 / Master 2 = M2

DISPOSITIONS COMMUNES M1 et M2

Article 1 – Fonctionnement pédagogique :

Les UE du Master correspondent, dans ce qui suit, à l'appellation de séminaires. La notion de semestre est, pour le MASTER, différente de celle qui a cours dans la Licence, organisée quant à elle en niveaux semestriels : il s'agit, dans la partie disciplinaire du M1 et du M2, à l'exclusion du séminaire commun de M2, d'une UE de 12 séminaires d'une durée de 2 heures chacun. Ces séminaires, d'une durée totale de 24 heures chacun (le séminaire commun de M2 comptant 48 heures), peuvent être répartis dans l'année selon les exigences de progression de chaque enseignement : calés sur les Semestres 1 et Semestre 2 de la licence, ou répartis sur toute l'année, ou constitués de séances de plus de deux heures, pourvu qu'ils atteignent 24 heures (48 heures pour le séminaire commun de M2). Le choix du rythme est porté à la connaissance de l'étudiant par l'enseignant qui intervient dans le séminaire lors de la pré-rentrée et, en toute hypothèse, dans le premier mois d'enseignement.

Les résultats de l'étudiant restent annuels : la première session des soutenances est fixée en juin et terminée au plus tard le 6 juillet, la seconde session en septembre et terminée au plus tard le 30 septembre pour le M1 et le 15 octobre pour le M2 ; ces dates sont susceptibles d'être modifiées en fonction des impératifs de l'organisation des services et des contraintes pédagogiques liées notamment à l'inscription aux concours d'enseignement. C'est non pas un semestre, mais un séminaire qui se trouve ainsi validé, en cas de réussite, par l'obtention des crédits ECTS correspondant à la maquette.

Article 2 – Évaluation / Validation des séminaires

Chaque séminaire propose à l'étudiant une évaluation adaptée à la nature du séminaire : un oral (exposé ou autre) ou un écrit (dossier ou autre), ou tout autre exercice adapté à la nature du séminaire. Chaque enseignant, dans le respect des choix arrêtés par son Département, doit annoncer le choix retenu dès les premières séances.

Chaque séminaire a donc son évaluation propre, qui génère une note finale sur 20 points, que cette note représente une évaluation unique ou la moyenne de plusieurs évaluations partielles. Les notes des séminaires sont prises en compte pour l'attribution des crédits ECTS.

Article 3 – Compensation

La compensation n'a lieu que lorsque l'étudiant a obtenu une note dans tous les séminaires qu'il a choisis et dans le module de langue vivante obligatoire ; elle joue entre les séminaires, y compris le séminaire commun en M2, de même qu'en M1 avec le module de langue vivante dans les parcours concernés. En cas de défaillance de l'étudiant à une évaluation, la compensation ne joue pas pour la session considérée. Le module de langue vivante, pour les parcours concernés, donne lieu à une évaluation appropriée, selon les modalités arrêtées par chaque département de langue intervenant dans le Master auprès de non-spécialistes. Les résultats définitifs de la compensation sont validés par le jury d'admissibilité et de diplôme (voir article 6). Dans la compensation, chaque élément compte comme suit :

- séminaire disciplinaire de M1 ou M2 = coefficient 2.
- séminaire hors parcours = coefficient 2
- module de langue vivante de M1 ou 5^{ème} séminaire des départements de langue = coefficient 1
- séminaire commun de M2 = coefficient 4
- mémoire de M1 ou de M2 = coefficient 20.

Article 4 – Mémoire / Soutenance

Afin de permettre à la compensation de jouer dans les conditions définies à l'article 3, le mémoire ne peut être soutenu en M1 comme en M2, que lorsque tous les séminaires correspondant au niveau considéré (y compris le séminaire commun pour le M2) et le module obligatoire de langue vivante sont terminés et ont donné lieu à l'obtention de tous les crédits ECTS correspondant à chaque niveau dans la maquette du diplôme.

L'organisation de la soutenance du mémoire de M1 ou de M2 relève du Directeur de la recherche qui a conduit au mémoire proposé.

En vue de la soutenance, le mémoire doit être déposé en DEUX exemplaires, au moins quinze jours avant la date retenue pour la soutenance, sauf accord du jury et de l'étudiant pour un délai moins long, auprès du Directeur du travail rendu qui transmettra un exemplaire au second membre du jury de soutenance. Le dépôt à la bibliothèque de l'UFR d'un exemplaire supplémentaire (intégrant les corrections demandées lors de la soutenance) est obligatoire et fera l'objet d'un contrôle de la part du Directeur du travail soutenu.

Article 5 – Composition du jury

Plusieurs jurys distincts sont créés spécifiquement pour le MASTER. Pour l'ensemble du M1 et du M2, il s'agit d'un jury d'admission et de diplôme de trois Professeurs.

Le jury de soutenance de MASTER 1 est composé de l'enseignant-chercheur qui a dirigé les recherches ayant abouti à la rédaction du mémoire et, au moins, d'un autre enseignant-chercheur.

Le jury de soutenance de MASTER 2 est composé du professeur qui a dirigé les recherches ayant abouti à la rédaction du mémoire et, au moins, d'un autre professeur ou MCF Habilité à Diriger des Recherches.

Une fois acquise la totalité des crédits ECTS liés aux séminaires et au module obligatoire de langue vivante, l'obtention de la note 10 à la soutenance du mémoire entraîne ipso facto l'obtention des crédits ECTS liés au mémoire et, selon le cas, le diplôme de MASTER 1 ou de MASTER 2. Le diplôme de MASTER 1 conserve provisoirement l'appellation de "Maîtrise" et pourra être délivré sous cet intitulé à la demande de l'étudiant.

Article 6 – Mentions

Aux relevés de notes de MASTER 1 et de MASTER 2 sont attachées les mentions suivantes (note calculée avec les coefficients indiqués dans l'article 3) :

- *Passable* = note égale ou supérieure à 10, mais inférieure à 12
- *Assez bien* = note égale ou supérieure à 12, mais inférieure à 14
- *Bien* = note égale ou supérieure à 14, mais inférieure à 16
- *Très bien* = note supérieure ou égale à 16

Article 7 – Dispositions particulières et poursuite d'études

MASTER 1 = L'évaluation du module de méthodologie du M1, conformément à la maquette, se fera lors de la soutenance et sera globalisée dans la note finale, sans attribution de note ou de crédits spécifiques pour ce module.

MASTER 2 = L'inscription en M2 n'est pas de droit. Elle relève du pouvoir d'appréciation du Président de l'Université, sur proposition du Directeur de l'Ecole Doctorale, qui la prononce. Pour prononcer cette autorisation, seront prises en compte l'obtention ou non d'une mention et l'acceptation d'un Directeur pour encadrer le M2.

Le M2 proposant notamment un séminaire commun à l'ensemble des différents parcours (Allemand, Anglais, Espagnol, Arts Plastiques, Histoire, Lettres Modernes), une évaluation commune sera mise en place pour ce séminaire commun organisé en 6 fois 8 heures correspondant aux six parcours : l'évaluation du séminaire commun consistera en un commentaire de documents en liaison avec le thème du tronc commun tirés au sort par l'étudiant au plus tard la veille de l'évaluation.

Cette évaluation sera constituée d'un exposé oral et non de la lecture d'un écrit. La langue utilisée sera le français.

5- Point sur la communication et les formations

Un certain nombre de dates clefs en matière de communication :

- Un forum des métiers et formations, organisé par le conseil régional, se tiendra les 16, 17 et 18 novembre 2006 à Lille, à destination des élèves de seconde.
- Le salon de l'étudiant se tiendra à Lille les 18, 19 et 20 janvier 2007.
- La FLLASH organisera sa journée de communication auprès des SIO, CIO et proviseurs des lycées environnants le jeudi 25 janvier 2007 à 16h30.
- La Journée Portes Ouvertes de l'UVHC se tiendra le samedi 24 mars 2007.

Madeleine Grant centralise les invitations des différents lycées et se charge de les transmettre aux responsables de département concernés pour que la FLLASH soit représentée le cas échéant.

S'agissant des formations et de la nouvelle offre valable depuis cette rentrée, Martine Sforzin indique que la fusion LLCE et LEA ne pose pas de problèmes particuliers.

Pour ce qui est de la licence LSH, Agnès Spiquel indique que 40 étudiants se sont inscrits dans le parcours CAM (Culture, Administration, Media). Il semble que certains de ces étudiants décideraient déjà de se réorienter vers le parcours Lettres dès le 2nd semestre.

6- Présentation du CRL (Centre de Ressources en Langues)

En l'absence du chef de projet, Barney Pell, Madeleine Grant évoque l'état d'avancement du projet.

A ce jour, le mobilier est installé, le matériel informatique est commandé. Il est raisonnable de penser que le centre pourra ouvrir ses portes pleinement dès le 2nd semestre. Les mois de décembre et janvier seront l'occasion pour Barney Pell d'organiser des visites du centre pour les enseignants de langues à des fins de familiarisation avec les ressources numériques, les logiciels utilisés, la constitution de modules de ressources en vue d'objectifs spécifiques.

7- Questions diverses

- Le 30 novembre 2006 aura lieu l'université d'automne consacrée à la mise en place des projets destinés à permettre à l'UVHC d'atteindre les objectifs du contrat quadriennal. Cinq ateliers (dont un animé par Agnès Spiquel et un par Barney Pell) permettront de discuter et de finaliser les projets que présenteront les collègues. Agnès Spiquel rappelle qu'ils doivent s'inscrire dans les objectifs du contrat et qu'il est particulièrement souhaitable qu'ils soient transversaux (impliquant plusieurs mentions et, mieux encore, plusieurs composantes). Les crédits affectés au contrat ne seront distribués qu'en fonction des projets présentés.
- Dans le cadre d'une meilleure communication à la FLLASH et à l'intérieur de l'université, il est impératif que les enseignants utilisent leur messagerie professionnelle et le portail de l'université.
- Gilles Franck, se faisant le porte-parole de la directrice de la BU, annonce que la BU est prête à apporter un soutien technique mais aussi financier en matière d'acquisition de ressources dans le cadre du projet CRL. Il se propose de rencontrer Barney Pell.

Aucune autre question n'étant soulevée, Madeleine Grant remercie les conseillers et invités et lève la séance à 18h10.

Etaient présents :

Collège A : M. Ben Barka – Mme Descargues-Grant – M. Gouazé – M. Herbin
– Mme Spiquel

Collège B : Mme Faugère – M. Gregorio – M. Heude – M. Li Crapi – Mme Rainhorn - Mme Sforzin

Collège AITOS : Mme Dhorne – Mme Ringeval.

Collège des usagers : -

Collège personnalités extérieures : Mme Gouguec – M. Vanceulebroeuck – Mme Houssier – Mme Delmotte

Invités : M. Hespel – M. Franck (représentant de Mlle Gordien, directrice du SCD) – M. Zieger

Ont donné pouvoir :

Collège A : M. Terrier à Mme Grant

Collège B : M. Roblou à Mme Sforzin
M. Demory à M. Grégorio

Collège AITOS : -

Collège personnalités extérieures : Mme Lancelle à Mme Gouguec

Absents excusés : M. Desprès, secrétaire général
M. Dulion, Agent comptable.